

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2025

VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 948)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par

M. Lemaire, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« fixe »

le mot :

« prévoit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.